

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

# Conseil Municipal

## Séance du Mercredi 22 mars 2023

**Conseillers en exercice** 43

Présents 34

Représentés 6

Absents 3

**Votes**

Pour 40

Contre /

Abstention /

Le vingt-deux mars deux mille vingt-trois à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 15 mars 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

**Etaient présents :**

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, BRULANT Marina, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, LAJILI Yamina, MARQUES henrique, HACHE Bénédicte, FONDENEIGE Matthias, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, COHEN Rachel, LORES Monique, BANCE Stéphane, OMRANE Alain, BEZACE Mathilde, CHALBI Yacin, BOURVEN Julien, LANTERNIER Lucie, OZCAN Canan, DESROCHES Damien, DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE MENGUE Terence, GUILLAUD BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie.

**Étaient représenté-e-s :**

Mme GAULIER Danièle	mandat à Mme OSTERMEYER Sushma
Mme DIMNET Jocelyne	mandat à M. COELHO Vasco
Mme FADLI Hafida	mandat à M. CHALBI Yacin
M. BOLLE DALLIAH Kristian	mandat à M. OMRANE Alain
Mme MARTIN Mélisande	mandat à MME LAJILI Yamina
Mme FOURNIER Laura	mandat à M. DRUART Frédéric

**Étaient absents :** Ms El Arbi CHIRRANE, Hacène HABI, Mme BENKAHLA Malika

**Secrétaire de séance :** Mme LAJILI Yamina

**Certifié exécutoire compte tenu  
de sa transmission au  
contrôle de légalité de la  
Préfecture de Créteil le**

.....**24 MARS 2023**.....

**de la publication le**

.....**24 MARS 2023**.....

**OBJET**

**Approbation de la convention d'occupation du domaine public en vue de la pose et exploitation d'un kiosque à journaux avenue Léon Gourdault**

**Approbation de la convention d'occupation du domaine public en vue de la pose et exploitation d'un kiosque à journaux avenue Léon Gourdault**

**LE CONSEIL,**

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code général de la propriété publique et en particulier l'article L 2122-1-4,

Vu le projet de convention d'occupation du domaine public en vue de la pose et exploitation d'un kiosque à journaux avenue Léon Gourdault proposé par la société JC DECAUX France,

Vu l'avis d'appel à manifestation d'intérêt concurrente publié le 19 décembre 2022,

Vu l'avis de la commission Sécurité, Travaux, Voiries, Déplacements Stationnement, urbanisme, logement, développement durable, nature en ville, propreté de la commune de Choisy-le-Roi en date du 10 mars 2023,

Considérant qu'aucune offre concurrente à celle de la société JC DECAUX France ne s'est manifestée,

Considérant que compte tenu de l'intérêt pour la Ville de conclure une convention d'installation et d'exploitation d'un kiosque à journaux,

**DÉLIBÈRE**

Article 1<sup>er</sup> - Approuve la convention d'occupation du domaine public qui autorisera la pose et l'exploitation d'un kiosque à usage de presse et à autres activités avenue Léon Gourdault pour une durée de 15 ans à compter de sa notification en contrepartie d'une redevance annuelle de 200 euros HT

Article 2 - Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec la société JC DECAUX France et tous autres documents y afférents en vue de son exécution.

Article 3 - Dite que la recette est prévue au budget de la commune.

Article 4 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication sur le site internet de la commune [www.choisyleroi.fr](http://www.choisyleroi.fr)

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré en séance du 22 mars 2023

Pour extrait conforme,  
Tonino Panetta  
Maire de Choisy-le-Roi

